Image not found or type unknown

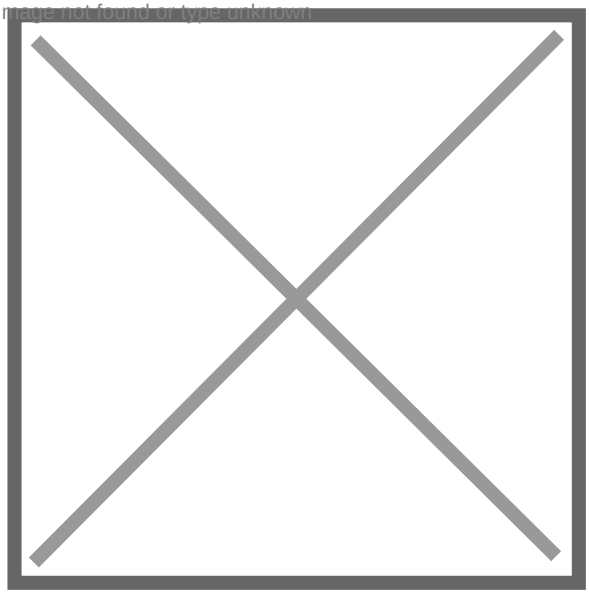

Vitres rayées et garantie de parfait achévement

Par **jc21**, le **16/12/2009** à **13:21**

Bonjour,

nous avons récéptionner notre maison neuve il y 3 mois, mais nous nous sommes rendus compte 2 mois aprés que certaines vitres étaient bien rayées.

Le constructeur ne veux rien savoir. Est ce que nous avons un recours possible, la garantie parfait achévement peut elle les prendre en compte?

Merci de me répondre, cdt.

Par **aie mac**, le **16/12/2009** à **18:54**

bonjour
c'est au jour de l'expertise qu'il vous appartenait de constater les rayures.
ne pas les avoir signalées alors qu'elles étaient visibles les rend couvertes par la réception et donc acceptées par vous.
ne s'agissant pas de dommages survenant "d'eux-mêmes" sans agent extérieur, vous pouvez difficilement arguer de leur survenance après coup en en imputant la responsabilité au constructeur.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés